



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

CHARTE H+



Le logotype



Fichiers

- O1.Logos/Logo-seul
- O2.Logos/Logo-thématique
- O3.Logos/N&B
- O4.Logos/Logo-simplifié

Votre établissement a été reconnu pour ses efforts en matière d'accueil des personnes en situation de handicap et vous avez signé la charte H+ : ce document vous donne les clés pour utiliser le logo H+ dans votre communication.

Nouveau signataire, il est important que vous communiquiez sur votre adhésion à la charte. Si la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée à contribuer à la communication régionale sur les établissements inscrits dans la démarche, vous participez également à cette promotion. En effet, ce dispositif vous donne la possibilité de valoriser les efforts accomplis par votre établissement auprès du grand public tout en faisant connaître la charte. En outre, le logo H+ est un réel repère pour les personnes en situation de handicap et leur famille. Il leur permet de reconnaître les établissements adaptés à leurs attentes, tout en les rassurant sur les conditions d'accueil offertes.

En tant que signataire de la Charte, vous avez l'opportunité d'utiliser le logo H+, de l'apposer sur vos documents de communication (plaquette, courriers...) et de l'afficher à l'entrée ainsi qu'au sein de votre établissement.



Forme/homotétie

Ne pas déformer le logo en l'agrandissant ou le réduisant et à respecter le rapport proportionnel hauteur largeur.

Couleurs

Toute modification du logo (couleurs, formes...) n'est pas autorisée.

Transparence

En cas de fond de couleur, veiller à ce que la partie à l'intérieur du cartouche soit toujours blanche.



Taille minimum
de reproduction :
40 mm de largeur

Logo H+ en complément du logo Région :

- Placer le logo de la Région à la droite du logo H+ version simplifiée, et les centrer sur un axe horizontal.
- Respecter la charte graphique du logo Région (logo et charte graphique disponibles sur le site web www.auvergnerhonealpes.fr dans la rubrique "pratique" située en bas de page et au centre.



Une planche de 3 stickers vous a été fournie. Ils vous donnent l'opportunité d'afficher votre adhésion à la charte H+ auprès du grand public, des visiteurs, de vos stagiaires et de votre personnel.



N&B
En cas d'impression en noir et blanc, utiliser le logo adapté (version noir et blanc)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le sticker grand format doit être placé sur votre porte d'entrée principale ou tout autre emplacement visible immédiatement par le public.

Deux autres stickers (petit format) sont à votre disposition. Il est conseillé de les placer dans des zones stratégiques ou des zones d'accès secondaires (accueil, autre porte d'entrée, ascenseurs...).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes vous souhaite la bienvenue au sein des établissements H+.

